



## Textes relatifs aux contenants fermés par cadenas (internats)

Par **jspdu51**, le **17/08/2010** à **02:02**

Bonjour,rnrnJe voudrai obtenir toutes les informations relatives aux armoires et autres sacs, casiers, etc... au sein des internats. Pour être plus précis, y a-t'il un texte qui, légalement, me permet d'interdire aux surveillants, CPE, proviseurs et autres personnels du lycée, d'ouvrir mon armoire ou me forcer à ouvrir mon armoire si celle-ci est fermée par un cadenas.rnrnMerci d'avance pour vos réponses.rnrnAmicalement?rnrnManu.

Par **Tisuisse**, le **17/08/2010** à **07:20**

Bonjour,rnrnC'est le règlement intérieur qui régit ces dispositions. Ce règlement vous a été fourni et vous l'avez signé après en avoir pris connaissance. Pour des raisons évidentes de sécurité et de protection des personnes et des biens, pour éviter les trafics en tous genres, certains objets, certaines substances, sont interdits au sein du lycée et de son internat c'est pourquoi des vérifications, des inspections sont nécessaires de temps à autre. Vous pouvez toujours vous y opposer mais vous risquer de ne pas faire long feu dans ce lycée. N'oubliez pas que, passé votre 16e anniversaire, l'instruction, et donc l'école, n'est plus obligatoire et aucun établissement scolaire ne peut être contraint de vous garder. Rappelez-vous que vous êtes là pour apprendre, vous former, préparer votre future vie professionnelle, et c'est à vous de décider ce qui est le mieux pour vous et de prendre vos responsabilités. Bonne chance.